VILLE DE NAY	**DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE BENNE OU AUTRES TRAVAUX** **A retourner à la mairie complétée et signée 8 jours au moins avant le début des travaux** (à défaut, la demande ne pourra être traitée) **Date de réception en mairie de Nay :**

Nom / Etablissement : _____

Prénom : _____

Dénomination : _____ représenter par _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone fixe ___/___/___/___/___ Email : _____ @ _____

- **Surface d'occupation envisagée**

Largeur au sol (en mètre) _____ m Longueur au sol (en mètre) _____ m

Superficie de l'emprise en m^2 _____

Adresse : _____

- **Durée de l'occupation**

Date de début de l'occupation ___/___/2024 Date de fin de l'occupation ___/___/2024

Durée de l'occupation : ☐ matin ☐ après-midi ☐ journée

- **Implantation**

☐ trottoir ☐ chaussée ☐ stationnement ☐ autre (préciser) : _____

- **Nature des travaux**

☐ Toiture ☐ Façade ☐ Peinture ☐ Autres (ex : stationnement véhicule…) ……

Les travaux qui débuteront sans autorisation se verront suspendus dans les plus brefs délais et une amende sera infligée au pétitionnaire.

L'autorisation d'occuper le domaine public est accordée à titre personnel, de façon précaire et révocable.

Le pétitionnaire devra, s'il y a lieu, avoir obtenu le permis de construire ou la déclaration préalable prévu par le code de l'urbanisme et de l'habitation.

CASE À COCHER	OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
☐	Dépôt de matériaux sur le domaine public	1.27 €	M^2	Journée
☐	Clôture de chantier, grillage, barrière sauf chantier d'intérêt général	1.16€	Ml	Journée
☐	Stationnement de véhicule pour chantier hors places de la République et Moncade	15,75€	Unité	Journée
☐	Stationnement de véhicule pour chantier en centre-ville sur aires piétonnes (Place de la République et Moncade)	5.25€	Unité	Journée
☐	Permis de stationnement ou de livraison sur les places de la République ou Moncade pour les commerçants situés autour des places de la République et Moncade	Gratuit		
☐	Cas particuliers : dépôt de matériaux, stockage et stationnement de véhicules pour chantier sur les bâtiments publics	Gratuit		
☐	Benne	17.37€	Forfait	Journée
☐	Baraques de chantier	17.37€	Forfait	Journée
☐	Moto pompe, compresseur, groupe électrogène	17.37€	Forfait	Journée
☐	Camion nacelle et camion de déménagement ou livraison pour les particuliers	17.37	Forfait	Journée
☐	Grue mobile	57.89€	Unité	Journée
☐	Barrage de chaussée pour chantier	81.04€	Forfait	Journée
☐	Barrage de chaussée pour déménagement et liv raison pour les particuliers	23.15	Forfait	Journée
☐	Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public	57.89 €	Forfait	Durée de l'occupation dudomaine public

DROITS DE VOIRIE – CHANTIERS ET DEMENAGEMENTS (Délibération du 13/12/2023)

- **Engagement**

J'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration.
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration serviront au calcul de la redevance d'occupation du domaine public fixée par délibération du Conseil Municipal et réévaluée chaque année.
Je suis informé(e) que la redevance reste due même en cas d'annulation ou de réduction de période d'occupation du domaine public.
Date ___/___/____ Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé ».